

# ACTION URGENTE

## DES MANIFESTANTS DÉTENUS AU YÉMEN RISQUENT LA TORTURE

**Des dizaines de personnes arrêtées à la suite des manifestations qui se sont déroulées à Aden, une ville du sud du Yémen, sont actuellement détenues au secret et risquent de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Amnesty International craint qu'elles ne soient détenues uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion, ce qui ferait d'elles des prisonniers d'opinion.**

Des dizaines de personnes ont été arrêtées par les forces de sécurité à la suite de manifestations pacifiques, visant à réclamer des réformes et un changement de régime, qui ont eu lieu le 16 février dans le quartier d'Al Mansoura, à Aden, une ville du sud du pays. Au moins quatre hommes auraient été tués et des dizaines de personnes auraient été blessées lorsque les forces de sécurité ont ouvert le feu sur les manifestants.

Des rassemblements de protestation avaient déjà été organisés à Aden et dans d'autres villes du sud du Yémen pour demander la séparation du nord et du sud. Cependant, après avoir appelé le président à la démission à Sanaa, la capitale, et dans d'autres villes, les manifestants ont commencé à réclamer un changement de régime. Les personnes arrêtées seraient détenues au secret à la prison centrale d'Al Mansoura et risquent de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Depuis les rassemblements en question, le quartier est encerclé par les forces de sécurité, qui empêchent quiconque d'y entrer ou d'en sortir. Et il semble que les manifestations se poursuivent.

Selon un contact au Yémen, la manifestation du 16 février à Aden a débuté de manière pacifique et s'est déroulée sans incident grave. Le maintien de l'ordre devait être assuré par des agents de la sécurité civile. Cependant, lorsque ceux-ci sont arrivés sur place, ils ont ouvert le feu sur les manifestants. Un témoin oculaire a rapporté à Amnesty International que, à la suite de cette attaque, des hommes en civil – dont on pense qu'il s'agirait de membres des forces de sécurité ou de personnes de connivence avec elles – ont endommagé des biens. « Des hommes en civil se sont attaqués à des bâtiments et ont incendié des voitures, simplement pour tenter de justifier le recours à une force excessive par les autorités », a déclaré cette personne.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités à veiller à ce que les personnes détenues depuis les manifestations du 16 février à Aden soient protégées contre toute forme de torture ou d'autres mauvais traitements et qu'elles soient autorisées dans les meilleurs délais à être régulièrement en contact avec les avocats de leur choix et leurs proches, ainsi qu'à bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;
- priez-les de révéler la nature des charges éventuellement retenues contre ces personnes et de s'assurer que toute procédure judiciaire engagée à leur encontre soit conforme aux normes internationales d'équité ;
- faites remarquer que, s'il s'avérait qu'elles sont détenues uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion, Amnesty International les considérerait comme des prisonniers d'opinion et demanderait leur libération immédiate et inconditionnelle.

### **VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 31 MARS 2011 À :**

Président du Soudan  
His Excellency Ali Abdullah Saleh  
Office of the President of the Republic of Yemen  
Sana'a  
République du Yémen  
Fax : +967 1 274 147  
Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur  
His Excellency Mutaher Rashad al-Masri  
Ministry of Interior  
Sana'a, République du Yémen  
Fax : +967 1 332 511 /  
+967 1 331 899  
Courriel : [moi@yemen.net.ye](mailto:moi@yemen.net.ye)  
Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Ministre,

**Copies à :**  
Ministre des Droits humains  
Her Excellency Dr Huda Ali Abdullatef Alban  
Ministry for Human Rights  
Sana'a, République du Yémen  
Fax : +967 1 419 700 (merci de vous montrer persévérant)  
Courriel : [mshr@y.net.ye](mailto:mshr@y.net.ye)  
Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Ministre

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## DES MANIFESTANTS DÉTENUS AU YÉMEN RISQUENT LA TORTURE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Yémen, des manifestations contre l'attitude du gouvernement perçue comme discriminatoire à l'égard des personnes originaires du sud du pays et, de plus en plus, en faveur de la sécession ont lieu de façon sporadique depuis 2007. Elles ont commencé par les protestations de militaires à la retraite originaires du sud, qui expriment de manière croissante leur préoccupation quant au fait qu'ils ne bénéficient pas du même traitement que les militaires du nord du pays en matière d'emploi, de salaires et de pensions de retraite. La plupart de ces anciens soldats faisaient partie de l'armée de l'ex-République populaire démocratique du Yémen (RPDY), communément appelée Yémen du Sud. Après la réunification du pays en 1990, les troupes de la RPDY et de la République arabe du Yémen (RAY), communément appelée Yémen du Nord, ont été rassemblées en une seule armée, celle de la nouvelle République du Yémen. Cependant, à la suite de la guerre civile de 1994, qui s'est conclue par la défaite du sud, de nombreux soldats de l'ex-RPDY ont été renvoyés de l'armée. Ces anciens militaires, ainsi que ceux qui appartiennent encore à l'armée actuelle, affirment subir des discriminations par rapport aux soldats qui ont fait partie de l'armée de la RAY. Le Mouvement du sud semble être apparu à la suite de ces manifestations et de celles liées à la discrimination généralisée dont les habitants du sud du pays estiment être victimes.

Il a organisé un certain nombre d'actions de protestation pour dénoncer ce qu'il perçoit comme un manque de détermination du gouvernement à lutter contre la discrimination envers la population du sud du pays. Les autorités ont répondu avec brutalité à ces manifestations. Plusieurs dizaines de manifestants ont été tués dans les cortèges ou à proximité de ceux-ci. Dans de nombreux cas, ils semblent avoir été abattus illégalement car ils ne mettaient pas en danger la vie des membres des forces de sécurité ou d'autres personnes. Depuis le début des protestations en 2007, les forces de sécurité ont arrêté et détenu, bien souvent de manière arbitraire, des milliers de manifestants et de passants ainsi que des chefs de file et des militants du Mouvement du sud.

Depuis février 2011, les manifestants – en particulier à Aden – ont commencé à demander un changement de régime et la démission du président. Les rassemblements de protestation appelant le sud à se séparer du reste du pays se poursuivent à Aden et dans d'autres villes de la région.

La Constitution yéménite garantit la liberté d'expression. Toutefois, ce droit est battu en brèche par des lois et pratiques restrictives, notamment la Loi de 1990 relative à la presse et à la publication et le Tribunal spécialisé dans la presse et les publications, créé en mai 2009. Cette juridiction semble avoir pour objectif de supprimer toute dissidence en accélérant le traitement des affaires impliquant des détracteurs du gouvernement.

Des délégués d'Amnesty International ont été directement confrontés à l'hostilité des autorités à l'égard de toutes les personnes qui couvrent les manifestations de défense de la liberté de parole. Lors d'un rassemblement pacifique organisé à Sanaa en mars 2010 par Femmes journalistes sans chaînes, des policiers ont menacé d'arrêter et de poursuivre un délégué d'Amnesty International si celui-ci tentait de prendre des photos. Ils lui ont dit que les délégués n'avaient même pas le droit d'être présents, alors que les femmes journalistes manifestaient pacifiquement et dans un lieu public. Par ailleurs, les délégués d'Amnesty International ont assisté à l'arrestation d'un manifestant muni d'un appareil photo. Celui-ci a ensuite été libéré lorsque d'autres manifestants se sont plaints. Néanmoins, son appareil photo lui a été confisqué. Pendant ce temps, des hommes en civil qui semblaient appartenir aux forces de sécurité ont filmé et photographié des manifestants.

AU 33/11, MDE 31/004/2011, 17 février 2011

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

